



FICHE DE CANDIDATURE Fête de la Musique – Marboz Samedi 15 juin 2024

A retourner au plus tard le mardi 26 mai 2024
Par mail : musicharmonie.marboz@gmail.com

**La Ville de Marboz ne dispose pas de matériel de sonorisation
Seul l'alimentation électrique est mise à disposition (1,5 kw maxi)**

Les créneaux horaires seront attribués en fonction de la composition du groupe et d'une cohérence dans la programmation musicale.

Nom de scène du groupe, de la formation ou de l'artiste:

Nombre de participants (musiciens, chanteurs, ...):

Noms et activités de chaque membre (chant, guitare, batterie,) ou fiche technique à joindre

Style musical : (blues, chorale, classique, folk, gospel, hip-hop, jazz, karaoké, musique du monde, percussions, musiques traditionnelles rap, reggae, Rock (et dérivés...), techno, autre à préciser)

Nom et adresse du responsable :

Email : **Téléphone** :

Adresse postale :

Lien vers présentation du groupe, site internet / Facebook / liens (son-vidéo)

Disponibilités à prévoir :
Vendredi 15 juin fin d'après-midi => Balances
Concert à partir de 18 h

CHARTRE FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE

LES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 26 mai 2024.

Les candidatures sont retenues dans la mesure du possible. Un mail de confirmation d'inscription parviendra aux participants, avec les précisions concernant les horaires de balance et de concert.

L'ENGAGEMENT DE MUSIC'HARMONIE

- un espace aménagé dans le domaine public.

- l'énergie (1,5 kw maxi). (Les instruments, la sonorisation et les lumières ne seront pas fournis). Music'harmonie apporte l'aide technique et logistique dans la mesure de ses possibilités.

Music'harmonie assure la coordination générale de la manifestation ainsi que l'ensemble de sa communication.

Music'harmonie se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de problème majeur, indépendant de sa volonté.

VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES PARTICIPANTS DE VOTRE GROUPE

Les horaires du début et de fin de Fête sont fixés par l'organisation. Les participants s'engagent à respecter la législation française. Afin de protéger le public et le voisinage, le niveau de la diffusion sonore sera limitée à 100 dB. Les candidats retenus souhaitant se désister s'engagent à prévenir Music'harmonie au plus tôt afin que celle-ci puisse, le cas échéant, trouver un autre groupe.

ASSURANCE

Les personnes se produisant le font sous leur propre responsabilité. Music'harmonie décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du matériel qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la musique. A l'identique, aucune assurance n'est prise concernant les artistes qui se produisent librement et bénévolement ce jour.

COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE

En participant à cet événement, les candidats acceptent que des photos et des vidéos d'eux et de leur prestation soient prises par Music'harmonie pour utilisation sur les différents supports. (site internet, page Facebook, etc.)

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la fête de la musique font l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées par l'Organisateur uniquement pour les besoins de son organisation conformément au règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La base légale du traitement est la mission de l'intérêt public. Les données sont conservées pendant une durée d'un an pour tenir compte des éventuels contrôles et ne seront traitées que par Music'harmonie. L'occupant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données à caractère personnel le concernant.